



Qualité & Conformité Fruits & Légumes

PIP Magazine

www.coleacp.org/pip

N° 2 | DÉCEMBRE 2003

Magazine d'information du Programme Initiative Pesticides

sommaire

Actualité	2
Sénégal: développer les exportations	3
Le programme de formation du PIP: jeter les bases de la sécurité sanitaire	4
Utile à savoir	7
Sur le terrain	8

Le programme de formation du PIP: jeter les bases de la sécurité sanitaire

- Dans le cadre de ses efforts d'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments, l'Union européenne a élaboré une législation comportant des exigences strictes en matière de qualité sanitaire et de traçabilité. Pour répondre à ces exigences, une attention particulière doit être accordée à chaque étape, de la production à l'exportation. Ce défi est de taille et implique que les producteurs bénéficient des compétences adéquates. Le programme PIP contribue largement au développement des capacités locales et fournit un appui direct à la formation du secteur horticole des pays ACP. Ces formations visent à adapter les pratiques des entreprises aux exigences européennes de qualité sanitaire et de traçabilité.

EDITO

L'évolution du marché européen sur la question de la sécurité des aliments a créé de nouveaux besoins en terme de ressources humaines dans l'ensemble de la filière horticole. Les entreprises de production et d'exportation des pays ACP n'échapperont pas à cette réalité. C'est pourquoi le PIP met l'accent sur la formation des cadres intermédiaires des entreprises, piliers de l'implantation et de la gestion des systèmes d'assurance qualité et de traçabilité. Ces cadres sont aussi les agents de transmission du savoir-faire au sein de leur entreprise. Dans un second temps, le PIP accompagne ces cadres intermédiaires dans la formation du personnel et des petits producteurs en posant les bases d'un réel service de formation permanente au sein de chaque entreprise. L'engagement des producteurs et exportateurs ACP dans la mise à niveau de leur personnel et de leurs petits planteurs est la garantie de la durabilité des actions du PIP. En outre, le PIP se penche sur le renforcement des capacités des prestataires de services locaux afin de mettre à disposition des entreprises des consultants et des institutions compétents et économiquement accessibles.

Guy Stinglhamber
Composante "Bonnes Pratiques en Entreprises"



→ Actualité



Réunions régionales d'information du PIP au Kenya, Sénégal et Ghana

Au cours des mois de septembre et octobre 2003, le PIP a organisé une série de réunions régionales d'information en Afrique de l'Est et de l'Ouest: au Kenya (9/09/03), au Sénégal (2/10/03) et au Ghana (16/10/03). L'objectif de ces réunions était d'informer les entreprises et autres bénéficiaires du programme, ainsi que les autorités publiques locales, de l'état d'avancement du programme dans la région, de permettre des échanges entre le PIP et les bénéficiaires, ainsi qu'établir des contacts avec de nouveaux partenaires potentiels.

A Nairobi, Kenya, la réunion d'information a été organisée en collaboration avec l'organisation professionnelle FPEAK (Fresh Produce Exporters Association of Kenya). Une quarantaine de participants ont pris part à cette journée d'information, parmi lesquels de nombreux chefs d'entreprises du Kenya, mais également d'Ouganda, de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe. Du côté des autorités kényanes, le Comité national des pesticides (National Pesticide Steering Committee) était largement représenté. La Délégation européenne à Nairobi était aussi représentée, ainsi que divers bailleurs de fonds actifs au Kenya. La presse télévisée a couvert l'événement, ainsi que les journaux nationaux.

A Dakar, Sénégal, près de quarante personnes ont participé à la réunion d'information, ouverte officiellement par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, en présence de la Directrice de

l'Horticulture, du Directeur de la Protection des Végétaux et du représentant de la Délégation européenne. Une vingtaine de chefs d'entreprises du Sénégal, de Côte d'Ivoire et du Cameroun, ainsi que des représentants des organisations professionnelles ont suivi les présentations des experts du PIP, échangé leurs expériences et participé aux discussions. La télévision nationale, ainsi que la radio et les grands journaux ont relaté l'événement.

La dernière réunion d'information s'est tenue à Accra, Ghana, en présence du Vice Ministre de l'Agriculture et du représentant de l'UE. Elle a rassemblé une trentaine de personnes: plus d'une quinzaine d'entreprises (du Ghana et une de Gambie), ainsi que des représentants de l'organisation professionnelle SPEG (Sea Freight Pineapple Exporters of Ghana) et les principaux bailleurs de fonds. La télévision ainsi que les journaux nationaux ont couvert la réunion.



Le PIP met en place des task forces

Le PIP est en train de mettre en place des task forces dans les pays ACP. Ces task forces sont un cadre de concertation qui réunit les partenaires du PIP -privés et publics- directement concernés par les problématiques de mise en conformité. Chaque task force se compose d'un noyau dur qui inclut: 1) les organisations professionnelles bénéficiaires du programme; 2) les institutions publiques de soutien à la filière, qui elles aussi peuvent être des partenaires en renforcement des capacités. Par ailleurs, la task force peut faire appel ponctuellement à des personnes ressources issues de l'environnement de la filière (formateurs, autres bailleurs de fonds, fournisseurs de services et de produits, etc.).

De par son positionnement transversal dans le programme, c'est la composante Renforcement des Capacités (RC) du PIP qui dialogue de façon permanente avec la task force. Cette composante fournit un appui direct aux acteurs de l'environnement sectoriel. Quels sont les besoins de renforcement des

capacités d'intérêt commun? Comment identifier les priorités? Quelles ressources locales peut-on mobiliser et de quelle façon? Autant de questions auxquelles la task force peut contribuer à répondre.

Chaque task force organise ses travaux selon des critères élaborés conjointement avec la composante RC du PIP. A cet effet, si nécessaire, le PIP peut apporter son appui au niveau des ressources humaines du secrétariat de la task force ainsi que de ses moyens logistiques. Les task forces nationales devraient s'inscrire durablement dans le processus d'évolution des réglementations et des exigences commerciales. Ces structures pourraient peu à peu former des task forces régionales dotées d'un réel pouvoir de représentativité et de négociation pour toutes les questions d'intérêt commun. A terme, ces task forces régionales pourraient se regrouper au sein d'une structure centrale de représentation auprès des grands marchés d'exportation. A ce jour, des task forces ont été constituées au Kenya, au Sénégal, au Ghana et au Burkina-Faso



Conférence EUREPGAP: le PIP expose les difficultés des exportateurs ACP

Des représentants du PIP ont pris part à la réunion EUREPGAP qui s'est tenue à Madrid (Espagne) le 12 septembre 2003. Lors de leur intervention, ils ont insisté tout particulièrement sur les difficultés auxquelles sont confrontés les petits producteurs quant aux exigences du processus de certification EUREPGAP. Ainsi, le PIP a émis le souhait que les pratiques culturales des pays ACP soient appréciées avec réalisme. En effet, les exigences d'EUREPGAP et leur mise en œuvre ne tiennent pas toujours compte des spécificités géographiques et du contexte économique et social de ces pays. A cela s'ajoute le coût de la procédure de certification qui est généralement incompatible avec le niveau de revenus des petits producteurs.



Sénégal: développer les exportations



Yasmine Hachem, gérante de Niram Maraicher

"On peut toujours essayer de produire plus mais ce qui nous intéresse, c'est de produire mieux. Car cela ne servirait à rien d'avoir des tonnes de fruits et légumes qui ne seraient même pas vendables!", lance Yasmine Hachem, gérante de Niram Maraicher. "On sait que si on veut continuer à exporter nos produits, il nous faut respecter les LMR (ndlr: Limites Maximales de Résidus). Mais pour cela, il faudrait que notre personnel sache concrètement quels pesticides utiliser et dans quelles conditions. Or, nous souffrons encore beaucoup du manque de formation."

Basée au Sénégal, la SARL Niram Maraicher produit et exporte du haricot vert très fin et fin, du melon, de la mangue. En 2002, Niram Maraicher a exporté 300 tonnes vers l'Union européenne, essentiellement du haricot vert. Depuis 2003, la société a commencé à diversifier son offre en testant le mange-tout et la tomate cerise. L'entreprise fonctionne sur base de 25 employés permanents, auxquels il faut ajouter, en période de pointe (à partir de décembre), l'embauche quotidienne de 300 journaliers pour les besoins de la récolte et du conditionnement. Elle est propriétaire de 50 hectares et travaille avec 10 producteurs extérieurs qu'elle encadre.

Se professionnaliser pour durer

"C'est précisément pour nous aider à mieux encadrer tous ces intervenants, à les former et les mettre à niveau que nous avons besoin d'un programme comme le PIP", poursuit Yasmine Hachem. Niram Maraicher a signé un protocole d'entente avec le PIP en octobre 2002. Outre l'accès à l'information sur la réglementation européenne en matière de qualité sanitaire et traçabilité, cette collaboration avec le programme a permis à Niram de mettre en place un nouvel itinéraire technique pour le haricot. "L'ensemble des méthodes de travail de l'entreprise ont été revues et corrigées, avec l'aide d'experts du PIP, dans le but d'instaurer de bonnes pratiques. Si on veut perdurer dans ce secteur, il est impératif de se professionnaliser", insiste Yasmine Hachem. "A présent, il y a un échange qui se fait avec mes partenaires européens alors qu'auparavant, on ne comprenait pas pourquoi telle ou telle marchandise pouvait être refusée ou en quoi elle ne correspondait pas aux attentes de l'importateur." Après la formation des cadres intermédiaires et des agents d'application, Niram veut s'investir prochainement dans la mise en place d'un système de traçabilité.

Le programme PIP au Sénégal

Entre novembre 2001 et octobre 2003, les experts du PIP ont mené sept missions au Sénégal pour présenter le programme (auprès des entreprises, organisations professionnelles, bailleurs de fonds, et autres interlocuteurs institutionnels), préparer la révision d'itinéraires techniques (haricot vert, tomate cerise et mangue), mettre en place des systèmes de qualité sanitaire et traçabilité, préparer le lancement d'essais en champs, créer une task force nationale, etc. Six entreprises sénégalaises ont signé un protocole d'entente avec le PIP, tandis que treize autres demandes d'intervention sont en cours d'analyse. Il s'agit non seulement de demandes émanant de producteurs-exportateurs mais aussi de demandes d'appui en matière de renforcement des capacités locales.

Plus loin que sa propre entreprise, Yasmine Hachem estime que plus on valorisera le travail des entreprises exportatrices ACP, plus ces entreprises verront leur position se consolider, leurs marges bénéficiaires augmenter, ce qui pourrait à terme contribuer à l'amélioration du niveau de vie de tout un secteur, celui de l'agriculture. Et d'ajouter: *"La qualité phytosanitaire ne concerne pas uniquement l'Europe: une bonne partie des produits est vendue en Afrique. Aujourd'hui, en apprenant à des producteurs à utiliser correctement des pesticides, c'est à terme la santé de nos populations qui va s'en trouver améliorée."*

Le secteur des fruits et légumes au Sénégal

En 2002, le Sénégal a exporté un peu plus de 10 000 tonnes de fruits et légumes à destination de l'Union européenne (en particulier France, Belgique et Pays-Bas), dont environ 5 700 tonnes de haricots verts. Ces dernières années, le pays a diversifié ses sources d'exportation grâce à la tomate cerise et la mangue, qui en 2002 ont représenté respectivement 2 700 tonnes et 1 600 tonnes environ. La production et l'exportation reposent sur différents acteurs:

- les grandes entreprises exportatrices, telles que la Safina et la Sepam qui réalisent à elles seules 55% des exportations horticoles du pays (statistiques 2000-2001).

- les petits et moyens producteurs-exportateurs, qui encadrent des petits producteurs, souvent situés autour de leurs propres périmètres de production.

Enfin, la filière compte deux types d'organisations professionnelles (O.P.):

- les O.P. des petits producteurs maraichers, dont une proportion importante des membres impliquée dans la production pour l'exportation (ex: la Fédération des Producteurs Maraichers des Niayes – FPMN)

- les O.P. des exportateurs, ONAPES et SEPAS.

Autre entreprise sénégalaise, la société Soleil Vert. En 2002, elle a exporté environ 1000 tonnes vers l'Union européenne, dont 600 tonnes de haricots verts et 320 tonnes de mangues. Des tests sont actuellement menés sur le melon. Soleil Vert n'a pas encore signé de protocole d'entente avec le PIP mais Christophe Marrucci, son directeur général, se montre très intéressé: *"Nous avons déjà beaucoup investi pour moderniser nos installations mais il est clair que le soutien d'experts comme ceux du PIP nous permettrait d'une part de nous tenir informés sur l'évolution de la réglementation européenne et d'autre part de former les techniciens et l'ensemble des gens qui travaillent avec nous. Je pense que si on ne se met pas en conformité avec les exigences européennes, on ne pourra plus du tout exporter. On n'a donc pas le choix: il faut réagir vite."*

Le programme de formation du PIP: jeter les bases de la sécurité sanitaire

Afin de réconcilier leurs méthodes de production avec les réglementations européennes en matière de sécurité sanitaire et de traçabilité toujours plus strictes, les entreprises horticoles des pays ACP doivent renforcer les capacités de leur personnel et des petits planteurs avec qui elles travaillent. Le Programme Initiative Pesticides (PIP) soutient activement les entreprises des pays ACP dans cet effort en appuyant le développement des capacités locales et des projets de formation dans ces pays.

Si les producteurs de fruits et légumes des pays ACP veulent se conformer aux réglementations européennes sur la sécurité sanitaire et la traçabilité, ils doivent maîtriser l'ensemble de la chaîne de production, du semis au conditionnement des produits pour l'exportation. Une attention particulière doit être accordée à chaque étape du processus et seules les entreprises qui ont les ressources humaines et techniques adéquates en sont capables.

Identifier les besoins des producteurs ACP

"Pour introduire les bonnes pratiques de production agricole et d'exportation, il faut du personnel qui est formé pour comprendre et gérer les informations qu'il reçoit, afin d'être préparé à toute éventualité pour les années à venir", déclare Guy Stinghambert, responsable de la composante "Bonnes Pratiques en Entreprise" (BPE) du PIP. *"Cependant, lorsque nous avons commencé à recevoir des demandes d'intervention de la part d'entreprises de pays ACP, nous nous sommes rapidement rendus compte qu'elles n'étaient pas toujours capables d'identifier leurs propres besoins par rapport aux exigences européennes en matière de sécurité sanitaire, ni d'intégrer et d'appliquer sur le terrain les recommandations des consultants internationaux envoyés pour les aider."* Pour remédier à cette situation et tenter d'y apporter les réponses adéquates, le PIP a donc effectué une analyse des besoins des producteurs ACP. Cette analyse a mis au jour la nécessité de concevoir un programme de formation qui renforcerait les capacités des producteurs dans leurs efforts de mise en place de systèmes de sécurité sanitaire et de traçabilité appropriés.



Formation des "Responsables Assurance Qualité et Traçabilité" à Gembloux, Belgique

Renforcer les capacités à différents niveaux

Il est nécessaire que chaque niveau de l'entreprise soit qualifié si on veut implanter de manière appropriée des systèmes de sécurité sanitaire et de traçabilité. A commencer par les chefs d'entreprises, qui doivent prendre conscience des problèmes stratégiques liés à la mise en conformité avec les réglementations européennes en matière de sécurité sanitaire et de traçabilité. A cet effet, le PIP organise des ateliers spécialement destinés à encourager et renforcer la prise de conscience des chefs d'entreprises ACP productrices de fruits et légumes. L'un de ces ateliers s'est tenu à

Gembloux (Belgique) en janvier 2003 et un autre a eu lieu à Bruxelles (Belgique) en juin de la même année.

Après les chefs d'entreprises, le renforcement des capacités concerne également tous les intervenants qui sont plus directement impliqués dans la mise en œuvre et la gestion quotidienne des systèmes de sécurité sanitaire; 1) les personnes en charge de ces questions au sein de l'entreprise, tels que les responsables de la production et les responsables qualité, qui se situent en fait le plus haut dans la hiérarchie des cadres techniques de l'entreprise; 2) d'autres responsables chargés de la qualité et de la traçabilité d'une culture spécifique ou d'une étape donnée de la chaîne de





Henry Wainwright, coordinateur et prestataire de services de formation

production, tels que les responsables de récolte ou de la station de conditionnement. Ces deux niveaux – qui concernent les cadres intermédiaires – sont le fer de lance du programme de formation du PIP. En effet, ce sont ces cadres qui sont censés intégrer les concepts très techniques dont on parle dans les ateliers de formation et transmettre ce savoir-faire jusqu'à la base de l'entreprise, comme par exemple aux ouvriers agricoles ou à ceux qui travaillent dans les stations de conditionnement, aux petits producteurs, etc. Ces cadres techniques intermédiaires sont donc la première source de connaissances de l'entreprise et les vecteurs d'informations et du savoir-faire.

Organiser des ateliers collectifs

La formation représente près de la moitié des demandes d'intervention des entreprises dans le cadre du PIP. Pour répondre aux besoins de formation du personnel, le PIP a débloqué des fonds substantiels afin de renforcer les capacités des producteurs ACP. Ainsi, il existe deux types de formations: des ateliers de formation collectifs et des formations en entreprise.

"L'objectif des ateliers collectifs est de préparer les responsables de la sécurité sanitaire à mettre en place des systèmes de contrôle et à assurer la continuité du système", affirme Guy Stinglhamber. Ces ateliers sont

généralement organisés pour les responsables de la sécurité sanitaire d'un pays en particulier, ou d'un groupe de pays partageant une proximité linguistique et/ou géographique. Jusqu'à présent, trois ateliers ont été organisés dans des pays ACP: deux en septembre 2003 (Kenya et Sénégal) et un en octobre (Ghana). Le PIP, en collaboration avec d'autres partenaires, gère l'organisation complète de la formation, dont les aspects logistiques et les thèmes traités dans le cadre de l'atelier. Le contenu des ateliers dépend du niveau des participants mais sera plus que probablement tiré des sept modules thématiques que le PIP a spécialement conçus pour les ateliers. Ces modules couvrent un éventail de sujets liés à la sécurité sanitaire: la gestion des procédures de sécurité sanitaire, la réglementation européenne, l'utilisation sans risques des pesticides, l'hygiène, les outils de gestion de la traçabilité et de la production, l'identification des organismes nuisibles et la protection des récoltes, ainsi que l'accès à l'information.

Pour assurer la cohérence de ses activités de formation, le programme PIP a fait appel à des prestataires de services externes chargés de coordonner le travail des formateurs et de concevoir des modules de formation. Et lorsqu'il en a la possibilité, le PIP privilégie le recours à des instructeurs et autres prestataires de services locaux, qui disposent des compétences requises. *"J'ai été coordinateur et formateur dans le cadre des ateliers du Kenya et du Ghana",* déclare Henry Wainwright, un prestataire de services de formation établi

au Kenya. *"Pour l'atelier du Kenya, tous les formateurs venaient du Kenya."*

Le nombre de participants à un atelier varie – les ateliers précédents ont réuni entre 15 et 35 participants –, mais doit demeurer restreint si l'on veut donner à chacun l'occasion de s'exprimer et de partager ses expériences. Les thèmes développés lors de ces ateliers collectifs sont également très techniques. De ce fait, il est important pour les responsables de la sécurité sanitaire d'avoir la possibilité de pouvoir discuter et poser aux formateurs des questions précises sur l'application de ces concepts techniques.

Après chaque atelier, les participants évaluent la qualité et la pertinence de la formation et des outils pédagogiques proposés. *"Dans l'évaluation, nous leur demandons d'attribuer des notes aux ateliers – très bien, bien, moyen et faible –, notes auxquelles nous attribuons respectivement une valeur de 4, 3, 2 et 1. Nous faisons ensuite la moyenne",* explique Henry Wainwright.

Formation en entreprise

Une fois que les responsables de la sécurité sanitaire ont reçu un certain niveau de formation, on attend d'eux qu'ils utilisent sur le terrain les outils qu'ils auront acquis pour mettre en place des programmes de formation complets pour leurs propres ouvriers agricoles et les petits planteurs avec qui ils travaillent. →

Ce que les responsables de la sécurité alimentaire ont à dire

"J'ai trouvé la formation du PIP très utile", déclare Enoch Mobisa, le responsable de la sécurité sanitaire et de la traçabilité de Sunfresh Farm Produce au Kenya, *"elle m'aidera à former nos cultivateurs externes."* Au sujet de sa seconde formation, Eric Koko de Farmapine au Ghana déclare que *"cette fois-ci nous sommes davantage entrés dans les détails et il y a eu une formation pratique sur des sujets tels que le HACCP, la traçabilité et l'utilisation sans risques des pesticides."*

Ces deux responsables travaillent pour des entreprises qui fournissent directement des pesticides aux fermiers pour leurs cultures. *"Je choisis et achète les pesticides",* déclare Enoch Mobisa, *"et je conseille les petits cultivateurs quant au moment et à la façon de les utiliser."* Enoch pense qu'il est essentiel de se tenir au courant des dernières réglementations européennes, des pesticides utilisés, etc. De sa propre initiative et avec ses propres moyens, il a pris en charge la recherche sur Internet d'informations susceptibles d'intéresser l'entreprise pour laquelle il travaille. *"Il est important de pouvoir tenir les chefs d'entreprises au courant."*



Enoch Mobisa, responsable de la sécurité sanitaire et de la traçabilité de Sunfresh Farm Produce

Les petits planteurs et les ouvriers agricoles sont une catégorie difficile à former car elle concerne de nombreux intervenants aux niveaux disparates et géographiquement dispersés. Il n'en demeure pas moins que ces personnes jouent un rôle clé pour le PIP dont le succès dépend largement des bonnes pratiques adoptées sur le terrain. Voilà pourquoi, outre les formations collectives, il est également important d'organiser des formations en entreprise si l'on veut que celle-ci mette correctement en œuvre des systèmes durables de sécurité sanitaire et de traçabilité. Le PIP soutient activement ces formations en entreprise et, pour les entreprises qui en font la demande, des experts du PIP les aideront à organiser et à mettre en place un programme de formation sur mesure, conçu pour refléter les conditions de travail et les avancées de l'entreprise en matière d'amélioration ou d'application de systèmes de contrôle. La formation se déroule généralement dans les locaux de l'entreprise. Lorsque cela est opportun, des formations peuvent être organisées pour plusieurs entreprises situées dans une même zone géographique, ce qui permet à la fois de réaliser des économies d'échelle et de favoriser l'échange de pratiques.

Passer à la vitesse supérieure

Outre les sept modules de formation, le PIP a développé – et continue de le faire – des méthodes de formation qui pourraient répondre aux besoins des producteurs et des exportateurs des pays ACP. Le programme a, par exemple, mis en place un système de questions-réponses disponible par e-mail ou sur le site web du COLEACP. Grâce à cet outil qui leur permet de poser directement leurs questions à nos spécialistes, les producteurs des pays ACP jouissent d'une source d'informations appelée à devenir l'un des principaux vecteurs de transfert des connaissances entre le PIP et les acteurs de la filière horticole ACP à l'avenir.

Le PIP prévoit également de développer d'autres outils pédagogiques multimédias ou audiovisuels innovants. Avec les différents ateliers organisés en 2003, l'objectif était de concevoir, élaborer et tester le programme de formation du PIP. À la fin de cette année 2003, le PIP dévoilera son programme pour les ateliers de formation collectifs qui seront organisés en 2004. Le nombre d'ateliers organisés dans les pays ACP devrait considérablement augmenter pour atteindre six sessions d'ateliers collectifs par pays en 2004.

Chaque session comprendra un ou plusieurs des sept modules thématiques développés par le PIP et abordés à différents degrés. Certaines sessions seront répétées afin de prendre en compte les entreprises qui auront rejoint le PIP en cours d'année. Le programme des formations reprendra évidemment les différents types de cultures dans différentes régions et pays, et s'établira en fonction du calendrier des campagnes.

Le programme de formation du PIP en 2003

Responsables Assurance Qualité et Traçabilité

Juillet – Belgique, Gembloux

Septembre – Kenya, Nairobi

(pour des participants du Kenya, d'Ouganda, de Tanzanie, du Zimbabwe et de Zambie)

Septembre – Sénégal, Dakar

(pour des participants du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali et du Togo)

Octobre – Ghana, Accra (pour des participants du Ghana et de la Gambie)

Développer les capacités des prestataires de services des pays ACP

Si le PIP fait appel à des prestataires de services locaux chaque fois que cela est possible, pour mener ses activités quotidiennes, le programme continue à s'appuyer dans une large mesure sur des prestataires de services européens. Néanmoins, afin de garantir la viabilité à long terme de son programme actuel de formation, le PIP contribuera aussi au développement des capacités des prestataires de services locaux des pays ACP, afin qu'à un moment donné, ces consultants locaux puissent reprendre la plupart des activités du PIP. Les prestataires de services peuvent être des fournisseurs de services du secteur privé, des organes publics d'appui

à la filière, les uns comme les autres ayant pour objectif commun de contribuer à former une plus grande expertise locale pour le secteur horticole ACP.

Actuellement, lorsque le PIP est sur le point d'organiser une formation, qu'elle soit collective ou en entreprise, il se tourne d'abord vers des prestataires de services locaux capables de mettre en place des systèmes de sécurité sanitaire et de former du personnel. Si leurs qualifications sont jugées adéquates, ces prestataires de services locaux pourraient se voir chargés des ateliers de formation. Si ce n'est pas le cas, et selon le niveau de compétence du prestataire de services local, ce dernier pourrait faire équipe avec un expert international pour organiser une formation ou simplement y assister afin de comprendre davantage le sujet traité. Une formation supplémentaire en Europe

pourrait également être organisée – sous la forme de stages en entreprise ou de formations thématiques intensives – afin d'améliorer la connaissance et l'expertise du prestataire de services local.

Si le Kenya est le pays qui est doté du plus grand nombre de prestataires de services qualifiés, d'autres pays ACP, comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, ne se trouvent pas très loin derrière. Toutefois, beaucoup de travail sera encore nécessaire pour amener d'autres pays à niveau. Des contacts ont été pris avec une série d'organisations professionnelles, d'organes de service public, de consultants indépendants et de centres de formation et, selon toute probabilité, de nombreuses actions de développement des capacités locales seront mises en place en 2004 pour ces prestataires de services.

Parmi les idées avancées, pour réduire le coût de la mise en conformité aux critères du protocole EUREPGAP, il serait intéressant que les petits planteurs puissent se regrouper et ce, sans nécessairement constituer une société ou s'engager dans une procédure administrative complexe. Ce regroupement permettrait en effet de réduire le nombre de parcelles à faire auditer. Cette solution n'exclut évidemment pas la possibilité pour EUREPGAP de diminuer ses tarifs. Enfin, le PIP a proposé que l'audit externe ne soit pas annuel mais mené à plus longue échéance.

 17

Pour plus d'informations:
 ► <http://www.eurep.org>

Sénégal et Côte d'Ivoire: démarrage des essais en champs

À la suite d'une mission menée par un expert du PIP au Sénégal en juillet 2003, les essais en champs pour le haricot vert et la tomate cerise ont été lancés dans ce pays en novembre. Ces essais s'inscrivent dans des itinéraires techniques qui comprennent plusieurs matières actives répondant aux prescriptions européennes.

Des essais ont également démarré en novembre en Côte d'Ivoire et concernent la culture de l'ananas. Ils portent en particulier sur la matière active éthéphon (LMR européenne de 2 mg/kg). Pour rappel, les essais en champs constituent une partie importante du processus d'établissement ou de révision des itinéraires techniques. Ils permettent aux experts d'analyser le niveau de résidus d'un pesticide donné trouvé dans des fruits et légumes à différents stades de leur processus de croissance. Les résultats des essais en champs sont comparés aux modes d'utilisation et aux dosages prescrits dans l'itinéraire technique de cette culture, puis révisés dans le double objectif de respecter la LMR européenne, tout en ayant une bonne efficacité du traitement.

 17 / 18

Cinq itinéraires techniques sont prêts

Cinq itinéraires techniques sont désormais finalisés. Ils concernent le haricot vert, la tomate cerise, l'ananas, la papaye et l'avocat. L'itinéraire technique (IT) pour le haricot vert contient des données spécifiques au Sénégal et au Burkina Faso (version française). Cependant, deux experts du PIP se sont rendus au Kenya la deuxième semaine de novembre 2003, afin de compléter cet itinéraire technique haricot avec les données climatiques et géographiques spécifiques de ce pays.

L'itinéraire technique pour le gombo est en cours de finalisation. Quant à ceux pour la mangue et le fruit de la passion, ils devraient être prêts entre fin 2003 et début 2004.

 18



Sites et liens utiles:

Liste actualisée des matières actives disponible sur le site Internet du PIP

La nouvelle liste des matières actives autorisées, notifiées ou supprimées dans l'UE est disponible sur le site Internet du PIP. Actualisée au 31 août 2003, cette liste reprend tous les fongicides, herbicides et insecticides visés par la directive 91/414/CE. Pour rappel, cette directive vise à garantir que les produits phytopharmaceutiques mis sur le marché de l'UE n'exercent pas d'effets néfastes sur la santé humaine et animale ou d'effets inacceptables sur l'environnement.

► <http://pesticides.coleacp.org/fr/ma.html>

Site de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé)

Liens vers la présentation des activités, rapports, informations et événements, ainsi que vers des contacts et partenaires des différents programmes et bureaux de l'OMS travaillant sur la problématique des pesticides. Un lien donne accès au programme de l'OMS appelé Pesticide Evaluation Scheme (WHOPES). Il permet ensuite d'accéder au texte du Code international de conduite pour la diffusion et l'usage de pesticides, à des recommandations concernant les produits obsolètes...

► <http://www.who.int/fr/>

Pesticide Management Unit de la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations)

Dans le cadre du Plant Protection Service (AGPP) de la FAO, un lien est consacré aux activités de l'Unité de gestion des pesticides (Pesticide Management Unit). Vous trouverez sur ces pages l'actualité liée aux activités de cette unité, les dernières infos en matière de gestion des pesticides, des dossiers spéciaux, ainsi que des liens vers des sites partenaires, institutionnels et/ou privés.

► <http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/AGRICULT/AGP/AGPP/Pesticid/Default.htm>

► http://www.fao.org/index_fr.htm

Agenda

Du 04/12 au 05/12/2003:	Belgique, Bruxelles: Conférence internationale de la Direction Générale Santé et Protection des consommateurs (DG SANCO) de la Commission Européenne, intitulée "Perception des risques: Science, débat public et élaboration des politiques".
Le 10/12/2003:	Belgique, Bruxelles: Cinquième Comité Consultatif du PIP.
Du 21/01 au 22/01/2004:	Namibie, Windhoek: Atelier régional sur les Limites Maximales de Résidus (LMR), organisé par le Southern African Development Community (SADC) Directorate for Food, Agricultural and Natural Resources. Plus d'informations sur: http://www.sadc.int
Du 27/01 au 29/01/2004:	France, Paris: "Traçabilité 2004" Premier événement consacré entièrement à la traçabilité. Plus d'informations sur: http://www.tractabilite2004.com

Sénégal

Octobre 2003

- Le PIP a mis en place une task force attachée à la Commission nationale sur la qualité intrinsèque et a noué des contacts avec des institutions qui soutiennent le secteur.
- Le PIP a organisé une réunion régionale d'information sur les avancées du programme. Les participants (producteurs et exportateurs, organisations professionnelles, autorités publiques locales et représentants de l'UE) venaient du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali et du Togo.

Côte d'Ivoire

Novembre 2003

- Des experts du PIP ont rencontré des représentants de Plantations Dam, un exportateur d'ananas vers l'Union européenne, pour les aider à mettre sur pied un système de traçabilité et de sécurité sanitaire. Les experts ont analysé les besoins de l'entreprise et élaboré un plan d'action.
- Deux spécialistes-cultures "papaye" se sont rendus en Côte d'Ivoire pour collecter des informations dans le cadre de la révision de l'itinéraire technique "papaye" et identifier les actions nécessaires pour que cette culture soit conforme aux réglementations européennes sur les LMR (Limites Maximales de Résidus).

Kenya

Septembre 2003

- Le PIP a organisé un atelier technique à Nairobi sur la révision de l'itinéraire technique "avocat", en présence de représentants d'entreprises et d'autorités nationales.

• Un atelier technique "haricot vert" a été organisé afin de comparer pour cette culture, les itinéraires techniques de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est.

• Le PIP a organisé une réunion régionale d'information sur les avancées du programme. Cette réunion s'adressait à des participants (producteurs et exportateurs, organisations professionnelles, autorités publiques locales et représentants UE) venus du Kenya, d'Ouganda, de Tanzanie, du Zimbabwe et de Zambie.

Novembre 2003

• Deux experts se sont rendus au Kenya pour compléter l'itinéraire technique "haricot vert" avec les spécificités climatiques et géographiques du Kenya. Les experts ont également discuté avec les producteurs locaux des aspects techniques liés aux essais en champs (haricots verts et avocats), qui doivent se dérouler au cours du premier trimestre de 2004.

Ghana

Octobre 2003

• Le PIP a organisé une réunion régionale d'information sur les avancées du programme. Les participants (producteurs et exportateurs, organisations professionnelles, autorités publiques locales et représentants de l'UE) venaient du Ghana et de la Gambie.

Burkina Faso

Septembre 2003

• Un expert du PIP a rencontré l'organisation professionnelle (OP) APEX (Association Professionnelle des Exportateurs) dans le cadre de la mise en place d'une task force au Burkina Faso. L'expert a également analysé avec

cette OP le contenu de son programme de renforcement des capacités. Enfin, il a identifié les ressources locales susceptibles d'être renforcées.

Guinée

Novembre 2003

• Deux experts du PIP ont rendu visite à l'exportateur de mangues SIPEF pour l'aider à mettre en œuvre le plan d'action destiné à renforcer son système de sécurité sanitaire et de traçabilité. Ils ont aussi présenté les documents et les outils pédagogiques élaborés en vue de former les ouvriers agricoles et autres opérateurs des stations de conditionnement de l'entreprise.

Madagascar

Septembre 2003

• Un expert du PIP s'est rendu au centre technique horticole CHTT à Tamatave pour jeter les bases d'un système de traçabilité. L'année 2003 constitue la phase pilote du projet visant à identifier le parcours emprunté par les lychees, de leur arrivée à la station de conditionnement jusqu'au chargement sur les bateaux dans le port de Tamatave. L'expert du PIP a rédigé un dossier sur les spécificités et le traitement du produit en vue de développer un outil informatique pour la collecte, l'entrée et l'utilisation de données sur le secteur. La mission a permis d'identifier des structures intermédiaires locales ou régionales susceptibles de jouer un rôle de relais pour le programme PIP.

• Deux experts du PIP ont rencontré Lecofruit, un producteur et exportateur de légumes vers l'UE, qui désirait bénéficier d'une étude préliminaire pour évaluer la faisabilité d'une certification EUREPGAP.

Source: Unité de gestion du PIP, octobre 2003.

*Non disponible

- 1 - Producteurs, exportateurs, organisations professionnelles, structures intermédiaires.
- 2 - Pour les producteurs et exportateurs qui ont signé un protocole ou ont demandé le soutien du PIP. Les organisations professionnelles et les structures intermédiaires ne sont pas comprises.

Statistiques - Demandes d'intervention du PIP¹

Statistiques UG PIP en date du 31 octobre 2003

Pays	Protocoles signés	Protocoles en révision	Tonnes exportées ²	# de producteurs
Kenya	10	11	37 255	5 723
Ghana	10	2	15 230	364
Côte d'Ivoire	8	7	290 140	1 071
Sénégal	6	13	11 698	1 125
Ouganda	5	11	1 422	570
Burkina Faso	4	9	13 999	4 132
Cameroun	2	4	1 600	205
Jamaïque	2	2	3000	1
Guinée	2	2	1 100	380
Tanzanie	1	0	600	10
Madagascar	0	4	2 700	7500
Mali	0	3	460	180
Togo	0	1	200	ND*
Congo Brazzaville	0	1	ND*	ND*
	50	70	379 404	21 261

Programme Initiative Pesticides

c/o COLEACP

98, rue du Trône, bte 3

B-1050 Bruxelles

Belgique

Tél. + 32.2.508.10.90

Fax + 32.2.514.06.32

E-mail: pip@coleacp.org

www.coleacp.org/pip



Qualité & Conformité Fruits & Légumes

Le PIP (Programme Initiative Pesticides) est un programme financé sur les ressources du Fonds Européen de Développement. Le Group des Etats ACP et la Commission Européenne ont confié la responsabilité de sa mise en oeuvre au COLEACP, organisation interprofessionnelle du commerce horticole ACP-UE.

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière du Fonds Européen de Développement. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion du COLEACP/PIP et, de ce fait, ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission Européenne.